



Compte Rendu de la Commission Mixte Paritaire (CMP) Secteur sanitaire, social et médico-social (3SMS)

Mardi 26 septembre 2023

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

LE CHANTAGE SE POURSUIT : CCUE CONTRE PRIMES DE MISERE

CGT, FO ET SUD S'Y OPPOSENT ET EXIGENT LES 183 EUROS POUR TOUS, TOUT DE SUITE

Ordre du jour

- Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 12 septembre 2023
- Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »)
- Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019
- Négociation CCUE (Classification et rémunération)
- Politique de prévention des risques professionnels
- Questions diverses

La séance s'ouvre par la lecture d'une déclaration intersyndicale CGT FO et SUD :

FAUX, il n'y a pas de mesure salariale 183 euros pour les exclus du Ségur !

Les employeurs du secteur (AXESS) et la CFDT communiquent sur une mesure salariale qui compenserait enfin les 183 euros nets mensuels dont sont privés les exclus du Ségur depuis avril 2022.

C'est faux :

- Les propositions employeurs ne sont pas à la hauteur de 183 euros puisqu'elles se substituent aux primes existantes (majoration internat, prime décentralisée ...Etc.).
- Par ailleurs, le Ségur n'est absolument pas sécurisé dans le salaire minimum de branche, car, avec l'inflation, le SMIC dépassera rapidement ce qui est présenté aujourd'hui par les employeurs comme une grande avancée.
- Les propositions employeurs sont conditionnées à l'acceptation des différents financeurs (ARS, Conseil départemental, Dreets ...).
- ET surtout, les mesures salariales ne s'appliqueraient qu'après conclusion d'un éventuel accord sur les classifications d'une hypothétique convention collective unique !

CGT, FO et SUD dénoncent toute tentative de passage en force.

Une fois encore c'est le chantage qui l'emporte sur la négociation. Ce n'est pas acceptable.

CGT, FO et SUD useront de leur droit d'opposition si nécessaire, et revendiquent les 183 euros pour tous, tout de suite, et sans contrepartie.

Face à l'inflation et à la misère salariale, l'urgence est bien à l'augmentation générale des salaires. Une vraie augmentation.

AXESS estime avoir tout fait pour obtenir les 183 euros et reprochent aux organisations syndicales de ne pas avoir réussi à l'obtenir de leur côté !

Ce sont les employeurs qui ont refusé de signer l'accord 183 euros, pourtant signé par TOUTES les organisations syndicales, et qui de fait n'ont pas permis la confrontation avec les pouvoirs publics. CGT, FO et SUD demandent un accord spécifique pour les 183 euros. Les employeurs estiment les avoir obtenus en les intégrant dans la CCUE, alors qu'il s'agit d'un leurre, c'est ce que nous verrons ci-dessous.

C'est à nouveau un dialogue de sourds, des employeurs droits dans leurs bottes, des organisations syndicales qui portent inlassablement les revendications des salariés : augmentez les salaires !

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 12 septembre 2023

Le PV est approuvé.

Les points 2 et 3 sont traités en même temps, pour les employeurs la proposition d'avenant CPPNI contient une proposition à propos des 183 euros nets :

- 2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183€ pour tous »).**
- 3. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019**

Les employeurs ont envoyé une nouvelle mouture de l'avenant N°1 à la CCPNI, qu'ils appellent eux-mêmes tout au long de la séance « accord de méthode ». Les organisations CGT, FO et SUD sont opposées à la négociation d'un accord de méthode. Ils veulent des accords spécifiques pour la revalorisation des salaires, et surtout pour les 183 euros pour tous.

Les employeurs veulent absolument avancer et mettre leur avenant à la signature. Tous les moyens seront bons. Ils n'hésiteront pas à chercher à culpabiliser les organisations syndicales, voire à leur manquer de respect en parlant d'organisations inutiles ou aveugles...

Cet accord de méthode non dissimulé contient un chantage inacceptable :

Un accord de méthode pour négocier une CCUE à marche forcée en échange d'une prime bas salaires ?

Cette prime bas salaires représente au maximum (pour les salaires infra smic et smic) 116,50 euros bruts par mois sur 12 mois, prime qui disparaît à la mise en place de l'éventuel futur système de classification. Nous connaissons pourtant une manière simple, efficace et égalitaire de régler le problème : 183€ nets pour TOUS, tout de suite et sans contrepartie...

Les bas salaires représentent 7 % des salariés du secteur, d'après les employeurs.

FO n'acceptera pas que soient liquidées toutes les garanties conventionnelles, comme l'évolution des salaires à l'ancienneté, pour une prime presque dérisoire, même si les moyens utilisés cherchent à mettre les organisations syndicales en difficultés. Refuser une prime pour les bas salaires, ce n'est pas facile par les temps qui courent. La méthode est inacceptable et les conséquences seraient des pertes de droits pour TOUS les salariés.

Sur l'intégration des 183 euros pour les exclus du Ségur, c'est un leurre. Contrairement aux salariés qui ont touché le Ségur jusqu'à maintenant dans une ligne bien distincte sur leur fiche de paie, la proposition d'accord des employeurs intègre les 183 euros dans le salaire. Ce n'est pas une prime Ségur distincte et garantie, mais un engagement de « revalorisation », qui serait rapidement rattrapé par l'augmentation du SMIC.

De plus, cette revalorisation n'aurait lieu qu'au moment de l'application de la future et hypothétique classification CCUE, autrement dit à la Saint Glinglin !!

De plus, l'accord contient une disposition que les employeurs refusent de retirer. La mise en œuvre de l'accord est conditionnée à l'obtention des financements par secteur d'activité et par financeur... De qui se moque-t-on ?

De la même façon, le minimum de branche conventionnel est annoncé dans l'accord à 23822 euros, soit le SMIC (actuel !) + 183 euros. Aucune revalorisation garantie n'est prévue en cas d'évolution du SMIC. Cette annonce des employeurs est de la poudre aux yeux, et sera rapidement rattrapé par l'évolution du SMIC.

Les discussions vont durer plusieurs heures. CGT, SUD et FO demandent une suspension de séance à l'issue de laquelle ils relisent la déclaration intersyndicale à l'identique, insistant bien sur les couleuvres que les employeurs veulent faire avaler aux organisations syndicales.

Rien n'y fera, les employeurs accepteront quelques modifications de forme pour séduire les organisations dont la signature est décisive pour eux. Aucune modification sur le fond du texte. Finalement, l'avenant/accord de méthode est mis à la signature en l'état jusqu'au 16 octobre.

**FO n'accompagnera pas la misère,
FO ne signera pas et s'opposera à cet avenant.**

D'autres sujets dans cet accord font conflit, par exemple le calendrier de négociation qui prévoit d'étudier la situation des assistants familiaux en 2025 (!).

Pour FO, les employeurs sont totalement déconnectés de la réalité et ignorent ainsi l'urgence de la situation.

AXESS refuse de négocier dans les conventions collectives existantes, laissant pourrir les situations, cherchant à rendre les textes obsolètes. Les conventions 66/CHRS et 51 structurent toujours le secteur et s'appliquent à plus 600 000 salariés. FO demande que les négociations se poursuivent dans les branches, de façon à répondre aux situations législatives et à l'urgence salariale.

Pourquoi les employeurs ne fournissent pas la totalité de leur projet de convention unique ? pourquoi voudraient-ils que cette convention se négocie morceaux par morceaux sans connaître le sort qui est réservé par exemple aux congés supplémentaires lorsqu'il s'agit de discuter des classifications ?

5. CCUE (Classification et rémunération)

Les employeurs présentent en séance des évolutions de leurs documents sur la classification qu'ils souhaitent voir appliquer au secteur. Leurs propositions ne changent rien au fond de la situation :

- Les employeurs remettent en cause les diplômes d'état. Les salariés devront faire leurs preuves, montrer qu'ils sont opérationnels et qu'ils maîtrisent leurs postes. Les diplômes d'État ne garantissent pas les compétences d'après AXESS !
- Ils liquident les grilles de classifications de type Parodi, qui évoluent à l'ancienneté et qui sont des garanties pour les salariés de voir leurs salaires augmenter.

FO s'insurge contre cette remise en cause historique de l'égalité et des droits conquis depuis la création des conventions collectives.

Les employeurs proposent des évolutions à la marge, une « garantie d'évolution dans les degrés d'ajustement » pour que les salariés ne restent pas plusieurs années, voire toute leur vie professionnelle au même salaire (!) ; une « assurance d'évolution salariale » de 4% tous les 4 ans (toutes évolutions de salaire confondues), largement moindre que les évolutions garanties actuellement par l'ancienneté !

AXESS tente de nous vendre leur mesure de 4% pour les *séniors* en bout de grille qui n'évoluent plus aujourd'hui ! Mais qui a refusé de faire évoluer les salaires depuis des dizaines d'années, faisant perdre près de 30 % de pouvoir d'achat aux salariés ?! Qui a refusé de faire évoluer les grilles de classifications ?!

Pour FO, cette nouvelle classification/rémunération n'apporte pas de garanties pour les salariés. Au contraire, c'est une classification qui rémunère les salariés à la tâche et au mérite. C'est une régression sociale sans précédent.

FO demande des projections sur la carrière entre l'existant et le projet employeur pour pouvoir faire des comparaisons et les présenter aux salariés.

FO demande la totalité du projet de convention unique des employeurs, pour la loyauté des débats.

6. Politique de prévention des risques professionnels

L'accord concernant la liste des métiers a été mis à la signature.

AXESS veut renvoyer les travaux aux CNPTP (commissions prévoyance) pour les travaux techniques, et mettre en place des groupes de travail intermédiaires.

AXESS voudrait créer un organisme spécifique à la branche sur la prévention des risques, rappelle l'importance de se mobiliser pour accéder aux fonds publics. C'est toujours le même discours, être ambitieux, ouverts etc.

C'est toujours la langue de bois !

FO s'interroge, car elle porte des propositions d'évolutions des conditions de travail sans succès depuis des années : évolution des salaires, de la durée du travail, du travail de nuit, des congés

supplémentaires..... Les employeurs refusent systématiquement et voudraient nous faire croire aujourd'hui à leur ambition pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

FO n'est pas dupe.

Prochaine réunion le 17 octobre :

Ordre du jour :

- Point sur l'Avenant CCPNI signature
- Classifications / rémunérations
- Prévention des risques professionnels
- 183 euros pour tous

Pour la délégation FO : Franck HOULGATTE, Corinne PETTE, Christelle PEYRE, Michel POULET.